

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-142

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE CINQ DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Novembre 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Bénédicte LE MOIGNE à Hervé STASSINOS
Bernard PEZERY à Yves PARENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Pascal CAMPENS, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

En matière de gestion des ressources humaines, conformément à la réglementation, la Ville doit veiller à la correspondance entre les postes de travail portés au Tableau des effectifs de la collectivité avec ceux réellement nécessaires au fonctionnement des services.

Un certain nombre d'ajustements est ainsi d'ores et déjà nécessaire à compter du 1^{er} janvier prochain.

Il s'agit de prendre en compte les évolutions dans la configuration des services qui comprend également le transfert de la compétence « collecte des déchets » à l'Agglomération Toulon Provence Méditerranée au titre des dispositions de la loi NOTRe.

Il est précisé qu'il ne s'agit là que de décisions purement administratives portant sur des postes non pourvus, ce qui n'impacte pas la situation d'agents en services au sein des effectifs municipaux.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer pour une modification du tableau des effectifs selon les points présentés ci-après :

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2e classe
- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Moniteur-éducateur - intervenant familial
- 1 poste d'Assistant Socio Educatif Principal
- 1 poste d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives),
- 1 poste d'ETAPS Principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'ETAPS Principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Auxiliaire de soins principal de 2^o classe
- 1 poste d'Auxiliaire de soins 1^o classe
- 1 poste d'Ingénieur Territorial
- 2 postes d'Ingénieur Territorial Principal
- 9 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

25 Voix POUR

8 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

